

**ETUDE D'IMPACT****VI - RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT****Préambule**

Le présent dossier est un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une unité de trituration de colza sur la commune de WARLINCOURT LES PAS, et plus précisément au lieu-dit « La Bellevue ».

Cette demande fait suite à la volonté de la coopérative ORIACOOP d'augmenter sa capacité de production. En effet, le site est déjà soumis à déclaration.

**A - ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT****A1 - DESCRIPTION GENERALE DE LA ZONE**

Les constructions seront édifiées au « Fossé Riquart », entre la D 25 et la voie communale n°3 dite Chemin de Couturelle, sur la commune de Warlincourt-les-pas, au lieu dit La Bellevue (62760).

Les installations seront situées au nord ouest de la commune de WARLINCOURT-LES-PAS et au sud ouest de la commune de SAULTY. Ces deux communes sont régies par la communauté de communes des deux sources. Le site est à l'écart de la commune.

La commune de WARLINCOURT-LES-PAS est implantée au sud du département du Pas-de-Calais.

**A2 - EAUX**

Les installations de la coopérative ORIACOOP n'utilisent pas d'eau pour des besoins de procédés industriels, uniquement pour un usage domestique.

**A3 - DONNÉES CLIMATIQUES, GEOLOGIQUES, PEDOLOGIQUES**

Le climat de la région est un climat tempéré à océanique en allant vers le littoral, généralement doux et lumineux. Il est caractérisé par des venues d'air instables et humides qui rendent le temps très changeant. L'été sec est typiquement océanique, l'hiver est plus contrasté. Le secteur reçoit entre 600 et 800 mm de pluies par an.

Les vents dominants porteurs d'humidité, viennent de l'ouest et du sud-ouest. Les orages sont plutôt de secteur Nord et Ouest. Il peut y avoir des chutes de grêles.

La région de WARLINCOURT-LES-PAS est située en zone d'aléa très faible selon la méthodologie de zonage sismique de la France (2010) établi par le Plan séisme du ministère de l'Environnement.

L'Artois s'étend de l'Avesnois au Boulonnais constituant la région la plus étendue du bassin. Son relief est entaillé par de nombreuses vallées sèches. La craie de l'Artois plonge vers le Nord-est sous les formations cénozoïques et quaternaires de la plaine des Flandres. Les terrains crétacés y sont affleurants, le quaternaire étant présent dans les vallées sous forme

**ETUDE D'IMPACT**

de limons ou d'alluvions. L'aquifère est ici constitué par la craie parfois affleurante. La nappe est hydrauliquement libre, peu protégée. Le temps de transfert des pollutions superficielles vers la nappe dépend de l'épaisseur des terrains non saturés qui la recouvrent. On estime couramment le temps de transfert à 1 m/an environ.

Les réserves en eau du sous-sol sont constituées par la nappe de la craie, nappe la plus importante du département tant par sa taille que par le degré d'exploitation dont elle fait l'objet.

**A4 - NUISANCES SONORES ET VISUELLES****Existence de nuisances actuelles**

Les seules nuisances actuelles sont les bruits et vibrations générées par les voies de circulation :

- RN 25 : 6 994 véhicules/ jour - axe situé à 240 m du site
- RD 25 : 289 véhicules/jour – axe longeant le site

Le trafic routier concernant l'exploitation des installations se dilue très bien dans l'année.

**Existence d'un voisinage sensible**

L'environnement proche de la coopérative ne comprend pas de points sensibles, ni ERP, ni hôpital, ni école.

La coopérative est située à l'extérieur du village.  
L'habitation la plus proche est située à 300m au nord du site.

**A5 – DECHETS**

L'évacuation des déchets est gérée par la Communauté de Communes des Deux Sources. Les déchets « domestiques » sont collectés une fois pas semaine. Le tri sélectif est en place.

**A6 - FAUNE-FLORE - ESPACES NATURELS**

La végétation présente sur le site est de type herbacé et arbustif. On peut rencontrer de petits mammifères tels que des lapins de garenne ou campagnol des champs. Différentes espèces d'oiseaux sont présentes.

**A7 - ACTIVITES HUMAINES**

La commune de WARLINCOURT LES PAS ne dispose d'aucun document d'urbanisme. Cependant une carte communale est en cours d'élaboration.

Le site est implanté au lieu dit « La Bellevue », en bordure de la D 25.  
La commune ne dispose d'aucun document d'urbanisme et le site est donc soumis au règlement national d'urbanisme.

Le voisinage immédiat du site est constitué par des cultures agricoles.

**ETUDE D'IMPACT****B - INCONVENIENTS SUSCEPTIBLES DE RESULTER DE L'EXPLOITATION DE L'INSTALLATION****B1 - IMPACT VISUEL / IMPACT SUR LE PAYSAGE**

L'environnement de WARLINCOURT LES PAS est essentiellement agricole. Aucun bâtiment jouxtant n'est classé par les monuments historiques.

**B2 - EAU – POLLUTION DE L'EAU**

L'eau utilisée pour la consommation domestique (sanitaires) de l'entreprise proviendra du réseau local communal.

L'aire de chargement des camions bennes sera délimitée par un caniveau recouvert par un caillebotis afin de collecter les eaux de ruissèlement issues des camions ainsi que les eaux de nettoyage de cette zone.

Une ramification sera également installée dans la zone dédiée à la production et raccordée à ce caniveau afin de collecter les eaux de nettoyage de la zone production. Ce caniveau se prolongera à l'extérieur du bâtiment le long de la dalle de béton afin de collecter également les eaux de nettoyage extérieur. Ce caniveau débouchera dans le réseau d'eau pluvial existant. L'installation d'un déboureur dégraisseur assurera le traitement des eaux pluviales de toiture et de nettoyage avant de les rejeter dans la réserve incendie. Le trop plein de ce bassin est ensuite évacué via un puits d'infiltration.

Les eaux vannes des toilettes et lavabos du personnel sont évacuées dans un réseau spécifique. Elles sont traitées par une fosse sceptique toutes eaux de 3000 litres avant d'être dirigées vers un épandage situé près du bassin incendie.

**B3 – REJETS DANS L'AIR – POLLUTION ATMOSPHERIQUE**

L'installation rejette des poussières pendant les phases de déchargement des céréales. Ces poussières sont des fines particules de terre ou des débris végétaux. L'éloignement des tiers par rapport aux sources d'émission de poussières et le relief plat de la zone permettent de supposer de faibles nuisances liées aux poussières.

En cas d'accident, le risque est lié aux eaux d'incendie souillées, mais la rétention permet de canaliser ces eaux évitant ainsi toute pollution à l'extérieur.

**B4 - BRUITS ET VIBRATIONS**

L'ensemble des équipements est enfermé dans des locaux en béton ou métallique. La Coopérative veille particulièrement au bon état des équipements ainsi qu'à leur entretien.

L'ensemble des céréales est acheminé par la route par tracteur avec remorque et camion semi-remorque. Les expéditions sont réalisées par la route. L'impact sonore est très atténué (4 livraisons / jour, et 4 expéditions / 3 jours).

La circulation est essentiellement diurne (8h30 - 12h30 et 14h00 - 17h30)

**ETUDE D'IMPACT****B5 - DECHETS**

L'ensemble des déchets produits est recyclable et valorisé. Il s'agit notamment de coproduits de céréales (poussières issues du nettoyeur) valorisées via la chaudière polycombustibles, et de coproduits de filtration (tourteaux de colza), valorisés en alimentation animale. Les seuls déchets toxiques sont les huiles de vidange reprise par le fournisseur de la coopérative ou le garagiste (concernant le choleul), et valorisées par des entreprises spécialisées.

**B6 - TRANSPORTS ET APPROVISIONNEMENTS**

La circulation n'est pas apte à apporter une nuisance aux habitations environnantes. En effet, celle-ci a lieu en continu durant l'année, et le flux de tracteurs se dilue dans le trafic, sans gêne apparente pour la circulation locale (4 livraisons par jour et 4 expéditions tous les 3 jours).

**B7 - RISQUES DE POLLUTION PAR DES PRODUITS DANGEREUX**

Les produits susceptibles de provoquer des pollutions sont l'huile, le stockage d'hydrocarbures et les produits d'entretien. En cas d'incendie des substances toxiques peuvent être émises dans l'atmosphère et lessivées par les eaux d'incendie.

**B8 - EFFETS SUR LA FAUNE, LA FLORE ET LE MILIEU**

Le grain peut attirer quelques rongeurs ou oiseaux mais des dispositions sont prises pour lutter contre ces nuisibles. Les installations n'ont pas de conséquence sur le reste du milieu faunistique et sur la flore.

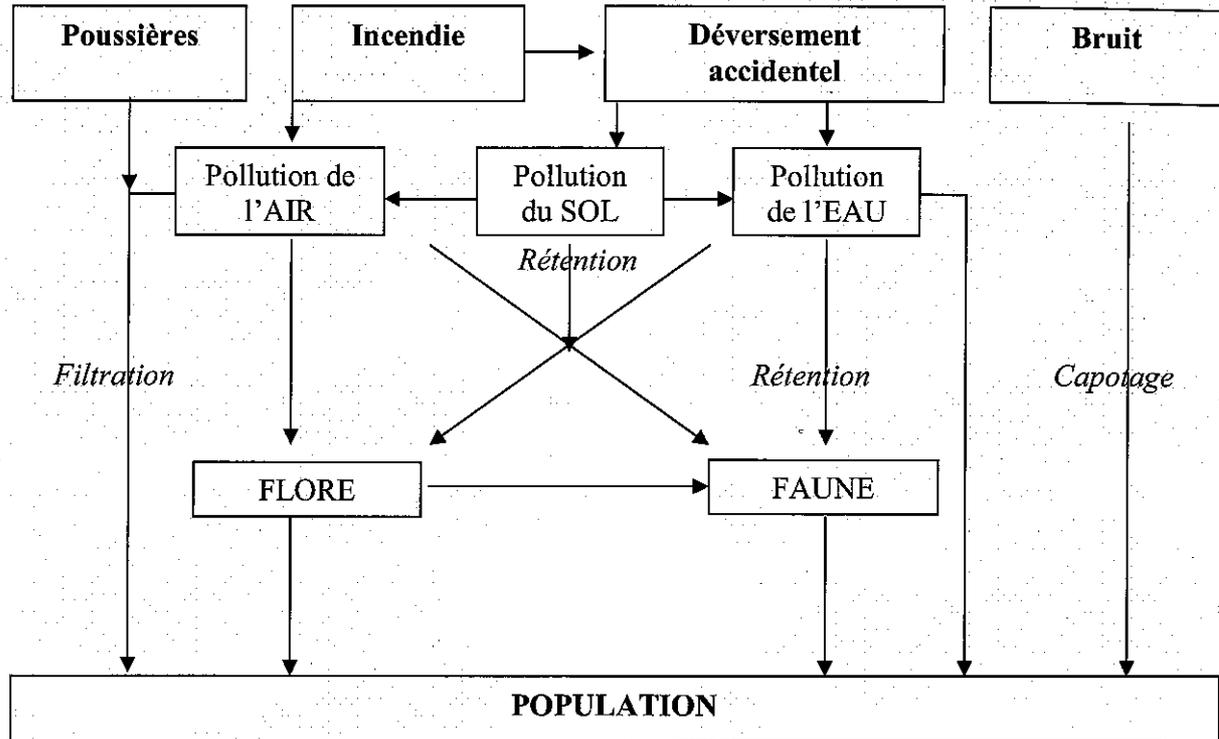
**B9 - EFFETS SUR LA COMMODITE DU VOISINAGE, HYGIENE ET SALUBRITE**

Le site est implanté à l'extérieur de la commune de WARLINCOURT LES PAS, la première habitation étant située à 300 mètres au nord du site. Il est localisé dans une zone d'activités encadrée de voies de communication, et notamment de la départementale 25 et de la nationale 25. L'exploitation du site n'aura donc pas d'effets sur la commodité du voisinage.

**ETUDE D'IMPACT**

**B10 - EFFETS SUR LA SANTE HUMAINE**

On peut résumer les expositions des populations avoisinant le site dans le schéma ci-dessous :



Les niveaux d'exposition aux produits chimiques dangereux et aux nuisances sonores sont négligeables. Les rétentions sur le site permettent de prévenir les atteintes aux populations ainsi qu'à la faune et à la flore.

**C - MESURES PRISES OU ENVISAGEES POUR DIMINUER LES INCONVENIENTS**

**C1 - INTEGRATION DU SITE**

Le site est prévu d'être construit sur une zone d'activités entourée de terres agricoles. Le projet n'aura pas d'impact visuel sur le paysage environnant.

**C2 - PRELEVEMENT ET TRAITEMENT DES EAUX**

L'installation n'utilise que très peu d'eau. Un compteur permettra de surveiller régulièrement la consommation. Aucun forage ne sera réalisé sur le site.

**ETUDE D'IMPACT**

Aucune connexion n'existe entre les réseaux de collecte d'eaux pluviales, de voiries ou d'eaux usées garantissant ainsi la protection du milieu.

Les eaux pluviales de voiries et de toiture passent par un séparateur d'hydrocarbures avant d'atteindre un champ drainant.

En cas d'accident, les eaux seront contenues dans le bâtiment grâce à une rétention interne de 179 m<sup>3</sup>, pour être ensuite reprises par une entreprise spécialisée.

**C3 - TRAITEMENT DES REJETS A L'ATMOSPHERE**

L'établissement est régulièrement nettoyé pour éviter la diffusion de poussières. De plus la conception des installations (capotage, filtration), les consignes d'exploitation et de nettoyage permettent d'assurer la limitation d'émission et de diffusion des poussières. La présence d'une filtration centralisée de haute performance améliore la sécurité et la prévention des rejets vers l'atmosphère.

**C4 - PREVENTION DES BRUITS ET DES VIBRATIONS**

L'ensemble des équipements est enfermé dans des locaux en béton ou métallique. La Coopérative veille particulièrement au bon état des équipements ainsi qu'à leur entretien. Le ventilateur est enfermé dans un local dédié accolé à la zone de stockage des tourteaux (zone 3).

**C5 - LIMITATION ET TRAITEMENT DES DECHETS**

Les déchets sont séparés afin d'en favoriser la récupération. Les coproduits de céréales (poussières issues du nettoyeur) sont valorisées via la chaudière polycombustibles, et les coproduits de filtration (tourteaux de colza), valorisés en alimentation animale. Tout brûlage à l'air libre est interdit, l'évacuation des déchets est réalisée conformément aux dispositions légales en vigueur.

**C6 - TRANSPORTS ET APPROVISIONNEMENTS**

La circulation n'est pas apte à apporter une nuisance aux habitations environnantes. Il n'existe pas de pics d'activité durant l'année, et étant donné la capacité totale de stockage assez faible, les réceptions et expéditions sont continues.

**C7 - PREVENTION ET PROTECTION CONTRE LES POLLUTIONS PAR DES PRODUITS DANGEREUX**

La manipulation éventuelle de produits dangereux se fait sur des aires étanches (volume permettant de contenir une éventuelle pollution). De plus, en cas de fuite accidentelle ou d'incendie générant des eaux souillées, le site dispose d'une rétention interne des eaux de 179 m<sup>3</sup>. La coopérative ferait évacuer les eaux par une entreprise spécialisée.

**ETUDE D'IMPACT****C8 - PRESERVATION ET PROTECTION DE LA FAUNE - FLORE ET DU MILIEU NATUREL - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Le site dispose dans certaines parties de ses installations de produits qui détruisent les rongeurs, permettant ainsi de limiter leur nombre et leur prolifération aux alentours. Aucune conséquence de l'installation sur le reste de la faune et de la flore. L'entretien et l'utilisation optimisée de la ventilation, permettent une utilisation rationnelle de l'énergie.

Enfin, le site est « autosuffisant ». En effet, l'alimentation de la chaudière est réalisée par les déchets issus du nettoyage des céréales.

**C9 - PROTECTION DE LA SANTE**

Compte tenu des capacités de rétention des installations et du site, une pollution des eaux même en cas d'accident, est fortement improbable. En cas d'incendie, le risque de contamination par voie atmosphérique est faible compte-tenu de la disposition et des capacités de stockage des installations. De plus, les installations sont très éloignées des habitations.

En cas de risque pour la santé humaine lors d'un accident, les populations seront informées.

**D - ETAT FINAL**

L'installation étant neuve, les bâtiments sont conçus, exploités et entretenus pour résister durant plusieurs décennies.

Sous réserve que l'activité ne soit reprise par une autre entreprise, la coopérative ORIACOOP envisagerait la remise en état suivante :

La remise en état consisterait au démontage complet des installations et au retour à l'état de champs cultivés.

L'aspect visuel du site sera donc conservé comme une friche dans la plaine.

L'ensemble des produits dangereux sur le site sera évacué. Et le site sera mis en sécurité (coupure énergie, dégazage cuves).

En cas d'incident ou sinistre pouvant engendrer une pollution, des mesures seront effectuées pour surveiller la non-pollution du milieu ou le cas échéant dépolluer la zone.

La remise en état sera aussi fonction de l'avenir de la zone en termes d'urbanisation, selon le développement futur et la politique de la commune.